

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227 69354 Lyon cedex 07 Arrêté DRAES n°2024-09 du 17 janvier 2024 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes.

Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-58 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-65 du 29 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes;



Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Vu l'arrêté DRAES 2024-02 du 17 janvier 2024 portant rectification de la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes;

Vu l'arrêté DRAES 2024-06 du 17 janvier 2024 désignant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes;

ARRÊTE

<u>Article 1:</u> La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires		Suppléants
Bénédicte	CORVAISIER-DROUART	Pascaline NICOLAS
Directrice générale		Agent comptable
Frédéric GENTES		Christel ASTIER
Directeur adjoint		Responsable du service des bourses
Claire GIBERT		Sophie MARCOTTE
Assistante de direction		Directrice d'unité de gestion
Marine PICAT-FERLET		Pauline TARDY-GALLIARD
Directrice de la vie étudiante		Directrice culture et vie de campus
Lencka POPRAVKA		Marc THIEBAUT
Directrice de	es affaires juridiques et	Directeur de la communication
générales		



Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Représentants des électeurs étudiants :

Titulaires	Suppléants
Samuel SAKPA	Emma PETRON
UNI / UNI: La droite étudiante pour ta	UNI / UNI: La droite étudiante pour ta
réussite!	réussite!
Amélie GIRODE	Julien WEISS
FAGE / BOUGE TON CROUS avec tes assos	FAGE / BOUGE TON CROUS avec tes assos
Camille PAGIRAS	Noé ANCELET
Union étudiante / Contre la précarité et	Union étudiante / Contre la précarité et
l'extrême droite : pour un crous écolo et	l'extrême droite : pour un crous écolo et
solidaire	solidaire
Léonce DOULAT	Emma VASSAL
UNEF	UNEF
Rémy RUER	Kimberley FRAIX-BURNET
La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote	La Cocarde Etudiante, l'alternative
*	patriote

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes: https://www.crous-grenoble.fr.

<u>Article 4:</u> La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de région académique et par délégation : Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Gabriele FIONI